



Assemblée générale

Distr. générale
10 juillet 1997
Français
Original : anglais

Cinquante-deuxième session
Point 121 de la liste préliminaire*

Plan des conférences

Résultats présentés par les organes subsidiaires qui n'utilisent pas la totalité des ressources mises à leur disposition en matière de services de conférence, notamment le temps de réunion qui leur est imparti pour leurs sessions; bilan des problèmes et des facteurs à l'origine de cette situation dans les organes dont le taux d'utilisation des services de conférence a été inférieur au seuil fixé pendant au moins trois sessions

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution 51/211 A en date du 18 décembre 1996, l'Assemblée générale priait les organes qui n'utilisent pas la totalité des ressources mises à leur disposition en matière de services de conférence, notamment le temps de réunion qui leur est imparti pour leurs sessions, de revoir leurs besoins à cet égard et de lui faire rapport à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences (par. 10). Le rapport présenté ci-dessous (chap. II) a été établi pour faire suite à cette demande, sur la base des réponses écrites émanant de 16 des 23 organes contactés.

2. Au paragraphe 12 de ladite résolution, l'Assemblée générale priait le Comité des conférences d'examiner, en consultation avec les organes intéressés, les cas dans lesquels, pendant au moins trois sessions, le taux d'utilisation des services de conférence a été inférieur au seuil fixé, de rendre compte des problèmes et des facteurs à l'origine de cette situation et de faire des recommandations appropriées aux

fins de l'utilisation optimale des services de conférence. Au paragraphe 46 du rapport de 1996 présenté à l'Assemblée générale¹, le Comité a de surcroît prié son président de poursuivre en son nom les consultations avec les présidents des organes qui avaient, au cours des trois dernières sessions, régulièrement utilisé leurs ressources à un taux inférieur au seuil fixé, aux fins de faire les recommandations appropriées pour assurer une utilisation optimale des services de conférence. Le rapport présenté ci-dessous (chap. III) a été établi pour faire suite à cette demande, sur la base des réponses écrites émanant de trois des quatre organes en question et en consultation avec eux. Les conclusions des consultations avec le Président du Comité de l'information feront l'objet d'un additif.

II. Organes subsidiaires qui n'utilisent pas la totalité des ressources mises à leur disposition en matière de services de

* A/52/50.

conférence, notamment le temps de réunion qui leur est imparti

A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

3. Selon le Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les statistiques de l'année 1995 ne reflètent pas exactement la situation de cet organe. L'harmonisation des statistiques finales a posé un problème particulier du fait qu'il s'agit de chiffres établis sur la base des besoins prévus et non des ressources effectivement utilisées. On a rectifié la situation et des changements conséquents se sont produits depuis la session du Conseil, en octobre 1996, et dans le cadre du suivi de la réforme et de la restructuration de la Conférence et de son appareil intergouvernemental, lors de la neuvième session de la Conférence tenue à Midrand.

4. En premier lieu, il a été décidé, lors des consultations menées par le Président du Conseil du commerce et du développement et lors des réunions, d'attirer l'attention des délégations sur les décisions du Comité des conférences et du Conseil du commerce et du développement, et sur l'importance d'une bonne utilisation des ressources.

5. En deuxième lieu, le Secrétaire général de la CNUCED attache une grande importance à la conduite judicieuse du processus intergouvernemental. Il a transmis à tous les États membres de la Conférence des observations et des propositions détaillées sur la manière dont on pourrait améliorer le fonctionnement du mécanisme intergouvernemental.

6. Enfin, la CNUCED a réduit de près de 50 % le nombre de ses réunions, qui durent par ailleurs moins longtemps. Elle s'efforce d'éviter d'organiser des réunions parallèles, ce qui permet au secrétariat de mieux prévoir les besoins et de réduire au minimum les ressources nécessaires. La sous-utilisation des services s'expliquait en réalité principalement par la nécessité de disposer d'une marge de manoeuvre pour le cas où les réunions ou les négociations se prolongeraient au-delà des heures ou des dates prévues. Cette nécessité a disparu grâce à la coordination et à la communication remarquables qui se sont établies entre le secrétariat du Conseil et la Division des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève, qui a mis au point une nouvelle méthode pour adapter les services aux besoins réels. De l'avis du Conseil, l'esprit de coopération et de coordination qui règne entre les deux secrétariats a permis de beaucoup mieux utiliser les ressources.

7. En ce qui concerne la levée anticipée des séances, considérée comme un cas de sous-utilisation, la nature des activités de la CNUCED (en particulier les négociations et les discussions touchant à des sujets sensibles) devrait permettre aux présidents des réunions de clore celles-ci dès qu'un consensus s'est dégagé et d'éviter les impasses ou les débats interminables.

8. Enfin, le Président du Conseil du commerce et du développement continuera d'appeler l'attention du Conseil et des délégations sur les résolutions et les décisions pertinentes de l'Assemblée générale concernant les mesures qui visent à améliorer l'utilisation des services de conférence.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

9. Le calendrier des travaux du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires est fonction des besoins de la Cinquième Commission et des autres organes intergouvernementaux auxquels le Comité fait rapport. Par exemple, le Comité consultatif a récemment décidé d'organiser une session d'hiver (février/mars) au titre du cycle budgétaire consacré à l'examen du financement des opérations de maintien de la paix approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/233, en date du 23 décembre 1994. L'ordre du jour du Comité consultatif est très chargé, en raison notamment des faits nouveaux liés aux opérations de maintien de la paix, de la crise financière et de différents projets de réforme. Le Comité consultatif utilise donc les services de conférence de façon aussi efficace que possible. À cet égard, le Comité indique dans son rapport que toutes ses réunions commencent à l'heure et sont parfois levées plus tôt que prévu pour des raisons diverses. Néanmoins, selon le Comité consultatif, le fait qu'une réunion soit levée avant l'heure prévue (parce qu'un accord a été conclu rapidement, par exemple) ne signifie pas que les services de conférence sont sous-utilisés. Si l'annulation d'une réunion s'avère nécessaire, le Comité s'efforce dans toute la mesure du possible d'en avvertir suffisamment à l'avance les Services de conférence.

10. Les membres du Comité consultatif se sont montrés très souples, compréhensifs et coopératifs envers les services d'interprétation et de traduction. Les réunions se déroulent souvent, sans préjudice du droit des membres de disposer de services linguistiques complets, avec des équipes d'interprètes incomplètes et alors que les documents ont été distribués dans leur version provisoire et en anglais seulement.

C. Comité spécial des opérations de maintien de la paix

11. Conscient qu'il faut utiliser plus efficacement les services de conférence, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a introduit en 1996 un certain nombre de mesures, faisant par exemple suite à la décision assez ferme prise par le Bureau, bien avant la réunion du Groupe de travail officieux du Comité spécial, de limiter le nombre des sessions consacrées au débat général.

12. Les méthodes du Groupe de travail officieux ont été modifiées : au lieu de commencer à préparer des discussions qui couvrent une multitude de questions, les travaux menés en 1996 portaient sur un projet dans lequel on avait déjà rationalisé autant que possible les propositions faites par les délégations lors du débat général.

13. Cette démarche nouvelle a été fructueuse : alors qu'il avait fallu annuler près d'un tiers des 38 réunions prévues en 1995, les mesures susmentionnées ont permis de ramener à moins d'un quart des 36 réunions prévues le nombre de réunions annulées en 1996. De surcroît, le taux d'utilisation des ressources par le Comité spécial a été de 61 % à la dernière réunion, contre 54 % en 1995. Le Comité spécial s'emploiera à rentabiliser davantage encore les ressources utilisées au cours de sa session de 1997.

D. Comité de l'information

14. Au cours de sa dix-huitième session (6-17 mai 1996), le Comité de l'information a organisé neuf réunions officielles (60 orateurs au total), une session préparatoire avec le Département de l'information (49 participants), trois réunions du Groupe des 77 et trois réunions de consultation sur le projet de résolution. Trois demandes de services ont été annulées avant la session d'ouverture du Comité.

15. Pour sa dix-neuvième session, en 1997, le Comité prévoit d'organiser, entre le 13 et le 19 mai, cinq réunions plénières et une réunion de consultation dans une salle de conférence plus petite, deux réunions de groupes régionaux plus importants et une réunion plénière de clôture pendant le segment de la session qui se tiendra en septembre.

E. Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires

16. Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires a engagé des efforts remarquables pour réduire

ses besoins de services de conférence. Ainsi, le membre hispanophone du Groupe de travail a accepté, à titre exceptionnel, que les travaux soient conduits en anglais cette année. Le Groupe de travail n'est donc plus tenu d'assurer à plein temps les services d'interprétation en langues anglaise et espagnole, hormis lorsque des gouvernements ou des organisations non gouvernementales non anglophones demandent à se réunir avec lui. Le Groupe de travail a substantiellement réduit aussi sa demande de traduction avant, pendant et après les sessions, et son rapport annuel est plus concis (117 pages en 1996 au lieu de 180 en 1993). D'autre part, comme en 1995 on avait demandé que les réunions devant se tenir avant la fin de l'année soient plus courtes, le Groupe de travail a décidé d'achever sa session de novembre 1995 trois jours plus tôt.

17. Au cours de ses sessions, le Groupe de travail doit cependant pouvoir mener des consultations officielles avec les gouvernements et entendre les témoins; ces consultations se tiennent fréquemment avant l'ouverture de la réunion du matin ou de l'après-midi. De telles réunions, souvent imprévisibles, dépendent non seulement du Groupe de travail mais encore de ses interlocuteurs et peuvent à l'occasion retarder l'ouverture d'une réunion. Cependant, on fera tout pour utiliser au mieux les services de conférence.

F. Commission de statistique

18. La Commission de statistique a largement exploité les services de conférence mis à sa disposition. Jusqu'à une période récente, les sessions de la Commission devaient durer huit jours, mais dans le cadre de sa propre réforme, la Commission en a ramené la durée à cinq jours, à titre expérimental. Par ailleurs, la Commission approuve l'organisation de sa session, selon laquelle un certain nombre d'heures devra être consacré à chaque point de l'ordre du jour de manière à en couvrir la totalité. Les membres de la Commission sont encouragés à limiter la durée de leurs interventions et à s'abstenir d'entrer dans des détails techniques sur leurs pratiques nationales. La Commission continuera d'organiser ses sessions de la sorte et ne demandera que les services de conférence jugés nécessaires à un examen satisfaisant de l'ordre du jour qu'elle recommande au Conseil économique et social.

G. Commission des stupéfiants

19. La Commission des stupéfiants a repris ses sessions en 1993 et 1995 pour traiter les questions budgétaires. À ces deux occasions, les services de conférence ont été prévus

pour quatre réunions (deux par jour) bien que l'on ait d'abord envisagé de réserver la matinée du deuxième jour aux consultations officielles entre les délégations intéressées pendant que le secrétariat rédigerait le projet de rapport en vue de le présenter l'après-midi du deuxième jour. Cela s'est automatiquement traduit par une perte de 25 % des services de conférence prévus, soit un taux d'utilisation des ressources inférieur à 80% alors que ce taux avait toujours été largement supérieur au seuil fixé lors des sessions ordinaires de la Commission.

20. Pour éviter une sous-utilisation accrue, on prévoira trois réunions au lieu de quatre pour les sessions à venir. On notera que les Services de conférence ont toujours été informés qu'il ne serait pas demandé d'interprétation durant la matinée du premier jour et les interprètes pourraient en conséquence être affectés à d'autres réunions.

H. Fonds des Nations Unies pour l'enfance – Conseil d'administration

21. Pour donner suite aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale concernant la meilleure utilisation des services de conférence, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a décidé :

a) De n'épargner aucun effort pour que toutes les réunions commencent à l'heure prévue;

b) De mieux gérer le temps imparti aux sessions, en limitant par exemple à cinq minutes la durée des interventions (utilisation d'un chronomètre électronique). Tous les membres du Conseil d'administration ont manifesté leur volonté sincère de respecter le temps de parole qui leur était imparti;

c) De gérer plus efficacement le temps imparti aux sessions. Les questions dont l'examen requiert un délai supplémentaire pourraient être inscrites à l'ordre du jour d'autres consultations. De la même manière, il a été décidé que le temps gagné sur l'ordre du jour prévu pourrait servir à des consultations officielles, rendant par là inutile l'organisation d'autres séances officielles;

d) De mieux planifier les réunions. Un plan de travail annuel pour l'ensemble des réunions de l'année suivante est établi pendant la troisième session ordinaire du Conseil d'administration. Les délais impératifs sont déterminés en fonction des questions et des documents à examiner.

I. Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population – Conseil d'administration

22. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP) a réussi à réduire considérablement le nombre de réunions ouvertes plus tard ou levées plus tôt que prévu. En 1997, il a continué de veiller à la ponctualité des participants et à faire en sorte que les services de conférence soient utilisés de manière optimale.

J. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

23. Le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a généralement besoin de deux salles de conférence pour tenir les sessions parallèles à ses réunions annuelles. Comme il était vraisemblable que certains travaux feraient l'objet de sessions conjointes et que la plupart des délégués parlaient couramment anglais, il n'a été prévu de services d'interprétation que dans une seule salle de conférence. Il avait par ailleurs été convenu que les documents ne paraîtraient qu'en anglais. Ces dispositions ont permis de réaliser des économies appréciables au niveau des services de conférence et continueront d'être appliquées.

K. Commission de la population et du développement

24. La vingt-neuvième session de la Commission de la population et du développement était aussi la première réunion de la Commission après la Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, septembre 1994). La Commission s'est réunie pour examiner les questions de sa revitalisation, de son mandat, de la durée de ses réunions, de l'appui du secrétariat, de la gestion, de la coordination interinstitutions, de la base de ressources, du programme de travail et de l'ordre du jour proposé, ainsi que de la documentation pour les cinq années à venir.

25. La session de la Commission a duré huit jours, pendant lesquels se sont tenues 10 réunions officielles et cinq réunions officieuses. La Commission a tenu davantage de sessions officieuses que prévu en raison de la nature des résolutions à examiner, élément imprévisible avant la tenue de la Conférence du Caire. La Commission est satisfaite des séances officieuses qui ont permis de terminer les travaux une demi-journée plus tôt. En outre, du fait de l'importance de la vingt-neuvième session, les membres de la Commission et les fonctionnaires du Secrétariat se sont réunis à de nombreuses occasions. Le bureau de la Commission s'est réuni tous les

jours, parfois deux fois par jour, pour établir le rapport et rédiger les projets de résolution et de décision. La Commission a décidé que, plutôt que d'organiser tous les deux ans une réunion de huit jours, elle se réunirait une fois par an pendant cinq jours, cela à compter de 1996.

L. Comité des droits de l'enfant

26. Conscient des difficultés financières que connaît actuellement l'Organisation, le Comité des droits de l'enfant a décidé de prendre un certain nombre de mesures destinées à réduire les coûts, notamment en renonçant à faire traduire ses documents et ses comptes rendus analytiques, dans toute la mesure du possible.

27. Néanmoins, étant donné que ses activités reposent essentiellement sur la concertation avec les États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant et sur le suivi de l'application de cette convention par les États en question, le Comité doit être en contact avec de nombreux partenaires qui s'occupent de la protection et de la promotion des droits de l'enfant aux niveaux national et international (gouvernements, organismes des Nations Unies, institutions spécialisées et autres organes compétents notamment). La nécessité d'organiser des réunions avec des instances aussi diverses requiert une certaine souplesse et conduit malheureusement parfois à l'annulation de réunions officielles ou à d'autres modifications, lesquelles se traduisent à leur tour par une sous-utilisation des ressources prévues. En dépit de ces contraintes, le Comité s'efforce d'éviter que de telles situations ne se produisent trop souvent.

M. Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés – Comité exécutif

28. En 1995, le comité exécutif du programme du Haut Commissaire a annulé deux réunions et perdu l'équivalent des services d'une réunion en commençant ses travaux plus tard que prévu, ce qui explique le faible taux d'utilisation des services de conférence cette année-là.

29. Le Comité exécutif estime que la clôture anticipée des travaux est une question complexe, et peut parfois être un signe d'efficacité. La levée des réunions avant l'heure prévue tient souvent au fait qu'une partie du temps de travail des services de conférences est consacrée à l'adoption de rapports. Ces réunions peuvent être levées plus tôt que prévu si l'adoption des documents ne soulève pas de difficultés. En outre, les sessions qui ne durent que 4,5 jours ouvrables représentent inévitablement un pourcentage plus élevé de la

durée totale de réunion. Il convient de noter que la durée de la session plénière du Comité exécutif a été ramenée de 10 à 4,5 jours ouvrables ces dernières années, mesure qui s'est elle-même traduite par des économies appréciables dans le budget des services de conférence.

30. Les préoccupations du Comité des conférences ont été portées à l'attention du Comité permanent lors de sa réunion d'avril-mai 1997. Il a été entendu que tout serait fait pour améliorer les travaux du Comité exécutif et de son comité permanent (s'agissant en particulier des réunions commençant en retard) et que le Comité permanent resterait saisi de la question de la sous-utilisation des services de conférence.

III. Bilan des problèmes et des facteurs à l'origine de la situation des organes dont le taux d'utilisation des services de conférence a été inférieur au seuil fixé pendant au moins trois sessions

31. Dans le cadre des consultations mentionnées plus haut (par. 2), le Président du Comité des conférences a rencontré ceux du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, de la Commission de la condition de la femme et du Conseil économique et social. Le rapport ci-après présente les conclusions de ces consultations. D'autres consultations sont prévues avec le Président du Comité de l'information.

A. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

32. Le 19 mai 1997, le Président du Comité des conférences a rencontré le Président du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Ce dernier a déclaré qu'il avait été décidé, pour mieux utiliser les services de conférence, de fixer à trois semaines (au lieu des quatre initialement prévues) la durée de la session du Comité; depuis 1995, la durée de la session avait été écourtée d'encore deux semaines. Toute décision tendant à abrégé davantage la session était étroitement liée au rôle et au mandat futurs du Comité spécial. De nombreux facteurs entraient en jeu à cet égard du fait que le mandat du Comité spécial se prêtait parfois davantage à l'examen de certaines questions plutôt que d'autres.

33. En réponse aux propositions qui visaient à améliorer l'utilisation des services de conférence, le Président du Comité spécial a informé le Président du Comité des confé-

rences que, si les consultations pré-sessions permettaient d'établir le calendrier d'examen des points de l'ordre du jour du Comité spécial et de mieux organiser les travaux de ce dernier, il était néanmoins impossible de prévoir tous les aléas des travaux ou leurs résultats. D'autre part, la nature des travaux du Comité obligeait les délégations à demander des instructions spéciales à leurs gouvernements, d'où des annulations et des retards fréquents. Par ailleurs, la brièveté de la session rendait difficile la prévision à long terme des annulations de réunions.

34. Quoiqu'il en soit, on ne devrait pas évaluer les progrès enregistrés par tel ou tel organe en termes de réunions non annulées, mais garder à l'esprit que la coopération entre les délégations, le Bureau et le Secrétariat était la garantie d'une meilleure utilisation des services de conférence.

B. Conseil économique et social

35. Le Président du Conseil économique et social et le Président du Comité des conférences se sont rencontrés le 22 mai 1997; ils ont analysé les différents facteurs qui entraînent en ligne de compte dans l'informatisation des statistiques d'utilisation des services de conférence; ils ont proposé des moyens d'optimiser cette utilisation.

36. L'un des principaux facteurs de sous-utilisation est la surestimation du nombre de réunions nécessaires, en particulier des réunions parallèles, qui sont une composante essentielle des travaux du Conseil. L'Assemblée générale a décidé d'abrèger les sessions du Conseil (quatre semaines au lieu de cinq), ce qui devrait faciliter la planification des réunions parallèles et, partant, permettre de réduire le nombre de réunions annulées. Le Président du Conseil a de plus assuré le Président du Comité des conférences qu'il ferait tout pour faire comprendre aux membres qu'ils peuvent eux-mêmes aider à mieux utiliser les services de conférence (par leur ponctuation par exemple).

C. Commission de la condition de la femme

37. Le 29 mai 1997, le Président du Comité des conférences a tenu des consultations avec le Président de la Commission de la condition de la femme. Alors qu'il devenait clair que, depuis 1994, la Commission tendait à mieux exploiter les services de conférence, l'importance du principal facteur à l'origine de la sous-utilisation (retards dans l'ouverture des séances) semblait s'être amplifiée.

38. Le Président de la Commission a informé le Président du Comité des conférences qu'après la quatrième Conférence

mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), la Commission avait perdu énormément de temps à chercher un président, mais avait depuis résolu ce problème. Elle avait d'autre part organisé de nombreuses consultations pour améliorer ses méthodes de travail et utiliser ainsi au mieux les services de conférence. À cet égard, la Commission s'était efforcée de mieux planifier les réunions intersessions et de préparer plus précisément ses travaux. Pour en faciliter la conduite, elle avait décidé de rendre compte des résultats de ses délibérations dans des conclusions concertées plutôt que dans des résolutions.

39. La Commission a pris d'autres initiatives pour améliorer l'utilisation des services de conférence. Elle a fixé un temps de parole pour les orateurs, et fait installer pour cela dans les salles de réunion un dispositif électronique de signalisation. En outre, le débat général a été considérablement réduit et d'autres mesures seront prises pour que les animateurs des séances spéciales soient informés des moyens et des méthodes qui permettent de mieux utiliser les services de conférence, pour que l'on renonce à la règle du quorum afin que les réunions commencent à l'heure et pour suspendre les réunions afin de permettre au Groupe des 77 de tenir des consultations, ce qui éviterait à la Commission d'être pénalisée lorsqu'elle reporte l'ouverture de ses travaux.

Note

- ¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session, Supplément No 32 (A/51/32 et Corr.1 et Add.1).